

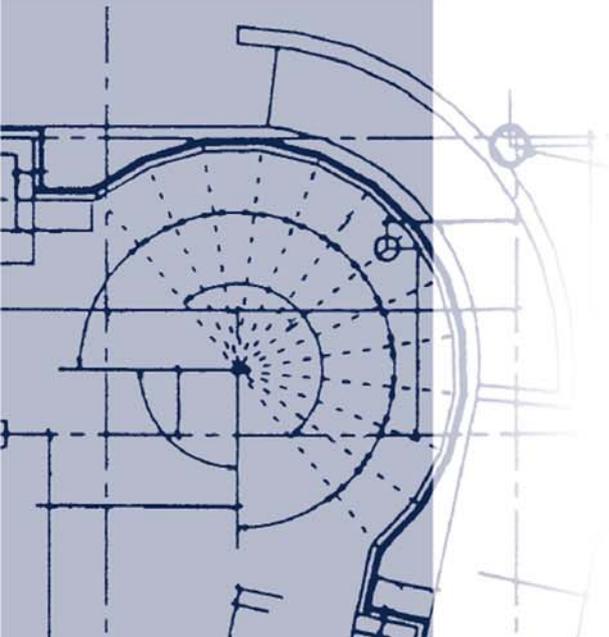
N°27

Avril 2003



NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER



Développements législatifs et réglementaires récents

Circulaire CSSF 03/100

Publication sur Internet des instructions de la CSSF :

- Recueil des instructions aux banques de la CSSF
- Schedule of Conditions for the technical implementation of the CSSF reporting requirements – SOC/CSSF

Dans sa circulaire CSSF 03/100 du 1^{er} avril 2003, la Commission de surveillance annonce la publication sur son site Internet du Recueil des instructions aux banques ainsi que du document « Schedule of conditions for the technical implementation of the CSSF reporting requirements » <http://www.cssf.lu/fr/report/rperiode.html>.

Le Recueil des instructions aux banques de la CSSF reprend les instructions prudentielles et comptables pour les renseignements périodiques que les banques doivent adresser à la CSSF ainsi que des précisions quant à l'établissement de leurs comptes à publier.

Le document « Schedule of conditions for the technical implementation of the CSSF reporting requirements – SOC/CSSF » reprend les instructions techniques pour la communication sous forme électronique des renseignements périodiques des banques et des OPC dont la CSSF est en charge.

Les nouvelles versions du Recueil et du SOC de la CSSF telles que publiées sur le site Internet représentent des versions revues et mises à jour du Recueil et du SOC publié par l'ancien IML. Le détail de l'ensemble des modifications introduites dans le Recueil et dans le SOC peut être consulté dans une version *marked-up*. Cette publication reprend uniquement les instructions relatives aux tableaux prudentiels (tableaux B, E et O). Les instructions relatives au reporting statistique (tableaux S) peuvent être consultées sur le site Internet de la BCL (<http://www.bcl.lu>) dont cette dernière est en charge.

Le Recueil des instructions aux banques et le SOC sont publiés exclusivement sur Internet sous format PDF. Ces fichiers sont accessibles librement à tout intéressé. En ce qui concerne les futures modifications, elles seront signalées aux établissements surveillés par la CSSF, comme par le passé, au moyen d'une circulaire ou d'une lettre-circulaire.

Circulaire CSSF 03/101

concernant l'identification et la déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes

Cette circulaire informe les établissements surveillés par la CSSF des exceptions introduites par le règlement (CE) n° 561/2003 au gel des fonds et des ressources économiques dans le cadre des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban.

Banques

Somme des bilans des banques au 28 février 2003 en légère baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 662,18 milliards au 28 février 2003 par rapport à EUR 667,07 milliards au 31 janvier 2003, soit une baisse de 0,73%.

Suite à la fermeture de la Frankfurter Sparkasse, succursale de Luxembourg, le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle au 31 mars 2003 s'élève à 178 unités.

Professionnels du secteur financier (PSF)

Somme des bilans en baisse

Suivant les données établies au 28 février 2003, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (144 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,449 milliards contre EUR 2,490 milliards 31 janvier 2003, soit une diminution de 1,63% par rapport au mois précédent.

Le résultat net pour ces mêmes entreprises s'établit à fin février 2003 à EUR 40,64 millions.

Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 mars 2003)

| Catégorie | | Nombre |
|--|------|------------|
| Commissionnaires | COM | 17 |
| Conseillers en opérations financières | COF | 9 |
| Courtiers | COU | 5 |
| Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers | DEP | 3 |
| Distributeurs de parts d'OPC | DIST | 46 |
| Domiciliataires de sociétés | DOM | 35 |
| Gérants de fortunes | GF | 51 |
| Preneurs ferme | PF | 3 |
| Professionnels intervenant pour leur propre compte | PIPC | 16 |
| Teneurs de marché | TM | 2 |
| Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux | EPT | 1 |
| TOTAL * | | 145 |

* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

Organismes de placement collectif

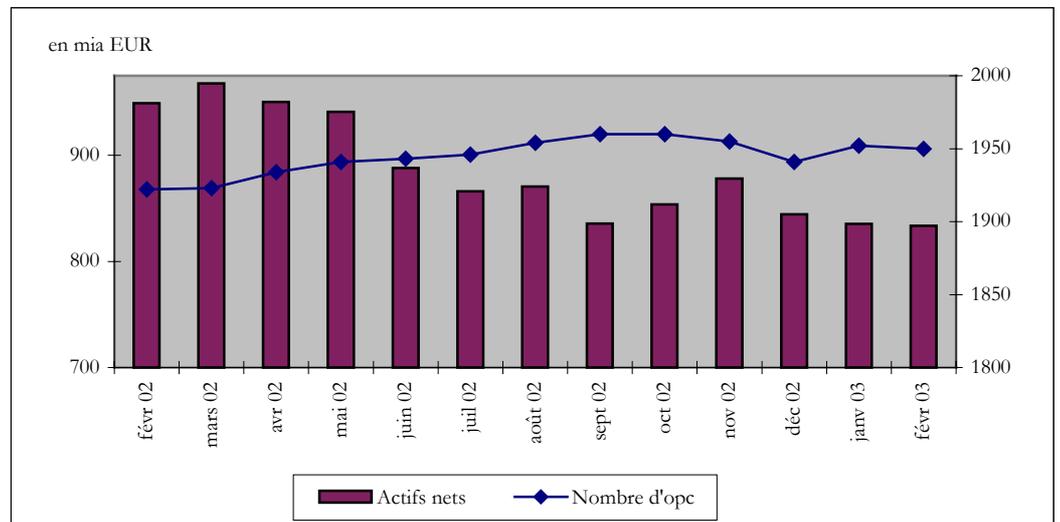
Patrimoine global des opc en légère baisse à la fin du mois de février 2003

(communiqué à la presse le 28 mars 2003)

Au 28 février 2003, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 833,530 milliards contre EUR 835,475 milliards au 31 janvier 2003. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent diminué de 0,23% par rapport au mois de janvier 2003. Pour le mois de février 2003, le secteur fait état d'une diminution de 1,30% par rapport au 31 décembre 2002 où le patrimoine global net était de EUR 844,508 milliards. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 12,18%.

Au cours du mois de février 2003, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 2,833 milliards. Par rapport au 31 décembre 2002, l'investissement net en capital s'élève à EUR 13,186 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.950 par rapport à 1.952 le mois précédent. 1.198 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.039 compartiments. En y ajoutant les 752 opc à structure classique, un nombre total de 7.791 unités sont actives sur la place financière.



Memorandum of understanding concernant les principes généraux de la coopération entre les autorités de surveillance prudentielle et les banques centrales de l'Union européenne dans la gestion de situations de crise

Les autorités de surveillance prudentielle et les banques centrales de l'Union européenne ont conclu un Mémoire d'entente (MoU) multilatéral concernant les principes généraux régissant leur coopération dans des situations de crises bancaires. Le MoU qui n'est pas un document public est entré en vigueur le 1^{er} mars 2003.

Le MoU précise les principes et les procédures de coopération transfrontière entre les autorités de surveillance et les banques centrales. La mise en place d'une coopération formalisée entre ces autorités permet en situation de crise bancaire, de procéder à une évaluation rapide et globale de l'impact systémique de celle-ci assurant ainsi la stabilité du système financier. Par ailleurs, cette coopération permet de gérer d'une façon plus efficace les crises bancaires.

Les principes et procédures retenus concernent l'identification des autorités compétentes pour la gestion de ces crises, la nature des informations à échanger entre les différentes autorités ainsi que les conditions pratiques auxquelles est soumis l'échange d'informations au niveau transfrontière. Le MoU sera applicable aux situations de crises, ayant un impact transfrontière affectant des établissements de crédit individuels ou des groupes bancaires, qui pourraient avoir des répercussions sur plusieurs Etats membres de l'Union européenne. Les mécanismes de coopération établis par le MoU multilatéral seront également applicables à des perturbations dans les marchés monétaires et financiers et/ou dans les infrastructures de marché (y compris les infrastructures de paiement).

Réglementation

Réponses au document consultatif de la Commission européenne concernant la nouvelle réglementation en matière de l'adéquation des fonds propres

Les services de la Commission viennent de publier les réponses reçues dans le cadre du dialogue structuré mené avec l'industrie bancaire en Europe concernant la nouvelle réglementation en matière de l'adéquation des fonds propres. Rappelons qu'à ce sujet, les services de la Commission avaient publié un document de consultation, intitulé « Working Document of the Commission Services on Capital Requirements for Credit Institutions and Investment Firms » en date du 18 novembre 2002. Plus de 100 commentaires ont été reçus dont la majorité sont publiés sur le site de la Commission.

Les parties intéressées peuvent consulter ces commentaires sur Internet à l'adresse suivante :

http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/finances/capitaladequacy/index.htm

Documents de consultation de l'industrie bancaire par les services de la Commission européenne sur le traitement du crédit hypothécaire et des lettres de gage dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière de l'adéquation des fonds propres

Le 7 avril 2003, les services de la Commission européenne ont publié, dans le cadre d'une consultation préliminaire, deux documents de travail concernant le traitement du crédit hypothécaire et des lettres de gage dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière de l'adéquation des fonds propres. Le feed-back réservé à ces documents de consultation servira de base aux services de la Commission en vue de l'élaboration du troisième document de consultation relatif au nouveau régime de l'adéquation des fonds propres pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.

Ces deux documents sont accessibles sur Internet et peuvent être consultés à l'adresse suivante :

http://europa.eu.int/comm/internal_market/en/finances/capitaladequacy/index.htm

Tous les commentaires relatifs à ces documents de travail doivent être transmis à la Commission européenne pour le 30 avril 2003 à l'adresse e-mail suivante :

anne.cools@cec.eu.int

LISTE DES BANQUES

Retrait :

Le 31 mars 2003

Frankfurter Sparkasse, succursale de Luxembourg

Changement d'adresse:

Banque BCP S.A.

5, Z.A.I. Bourmicht, L-8070 Bertrange

Changement de dénomination :

Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg est devenue le 24 mars 2003

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouveaux établissements :

EUROPEAN FUND SERVICES S.A.,

Commissionnaire, distributeur de parts d'opc sans faire ni accepter des paiements et domiciliataire de sociétés

2, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach

Autorisation ministérielle du 12 mars 2003

BELLATRIX INVESTMENTS S.A., Conseiller en opérations financières

207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Autorisation ministérielle du 12 mars 2003

Retrait :

CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Abandon du statut de PSF (commissionnaire et distributeur de parts d'OPC) pour adopter celui de société de gestion le 31 mars 2003

Changement d'adresse :

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

Changement de dénomination :

VMS-KEYTRADE LUXEMBOURG S.A. est devenue le 24 mars 2003

KEYTRADE LUXEMBOURG S.A.

LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de février 2003** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la loi du 19 juillet 1991

Inscriptions

- ACTIVEST LUX GLOBALPROTECT 10/2008, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- ADIG US INVEST 6/2008, 1a-1b, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- AQUILA CAPITAL FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- CITI PM, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
- CREDIT SUISSE MULTIFUND (LUX), 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- GS GLOBAL CURRENCY FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- HSBC TRINKAUS FONDS EQUITY LINKED STRUCTURES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- NIKKO FUTURES FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- NIKKO PRIME SELECT FUND, 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- PLACEMENT TFI QUALITÉ JOUR, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- VOLANDO UMBRELLA FUND, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Retraits

- ACM PRINCIPAL PROTECTION FUND, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- BANTLEON UNITS, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg
- DEXIA GREATER CHINA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- EURO & CURRENCY OPEN, 6, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg
- INVESCO SERIES, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- LRI-INDEXPROFONDS, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- MANSURII DORIIMU II, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- PLURIFOND FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- PUTNAM INTERNATIONAL FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- SEB INVEST CONVERTIBLE, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg-Kirchberg
- SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND, 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg
- THIEME FONDS, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg

Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **178** (31 mars 2003)

Somme de bilans : **EUR 662,177 milliards** (28 février 2003)

Résultat net : **EUR 2,660 milliards** (31 décembre 2002)

Emploi : **23 300 personnes** (31 décembre 2002)

Nombre d'OPC : **1 951** (10 avril 2003)

Patrimoine global : **EUR 833,530 milliards** (28 février 2003)

Nombre de fonds de pension : **8** (31 mars 2003)

Nombre de PSF : **145** (31 mars 2003)

Somme de bilans : **EUR 2,449 milliards** (28 février 2003)

Résultat net : **EUR 40,64 millions** (28 février 2003)

Emploi : **4 399 personnes** (31 décembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 062 personnes** (31 décembre 2001)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 699 personnes** (31 décembre 2002)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu